

# États financiers intermédiaires

---

Pour la période terminée le 30 juin 2026

*Ces états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par l'auditeur des FNB.*

# FNB rendement prime actif Moat (« MOAT »)

## États financiers intermédiaires

**État de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

|                                                                         | Note | 2026  |
|-------------------------------------------------------------------------|------|-------|
| <b>Actifs</b>                                                           |      | \$    |
| Placements                                                              | 5    | 5 089 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                 | 2    | 61    |
| Trésorerie détenue en garantie                                          | 2    | 876   |
| <b>Total des actifs</b>                                                 |      | 6 026 |
| <b>Passifs</b>                                                          |      |       |
| Charges à payer                                                         | 7    | 8     |
| Options émises                                                          | 5    | 164   |
| <b>Total des passifs</b>                                                |      | 172   |
| <b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>          | 2    | 5 854 |
| <b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b> | 2    | 19,51 |

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

**Steven J. Hawkins**

*Chef de la direction*

**Paul Glavine**

*Administrateur*

**Donald Kirkwood**

*Administrateur*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**État du résultat global (de la perte globale)** (non audité)

Pour la période du 2 janvier 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

|                                                                                                                                 | Note | 2026    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------|
| <b>Revenus</b>                                                                                                                  |      | \$      |
|                                                                                                                                 | 2    |         |
| Revenus de dividendes                                                                                                           |      | 1       |
| Variations de la juste valeur                                                                                                   |      |         |
| Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur options                                                                              |      | 217     |
| Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises                                                                              |      | 1       |
| Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change                                                                   |      | 1       |
| Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements                                                 |      | (25)    |
| Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente d'options                                                     |      | (24)    |
| <b>Total des revenus (pertes)</b>                                                                                               |      | 171     |
| <b>Charges</b>                                                                                                                  | 7    |         |
| Frais de gestion                                                                                                                |      | 14      |
| Honoraires du comité d'examen indépendant                                                                                       |      | -       |
| Honoraires d'audit                                                                                                              |      | 6       |
| Autres charges d'exploitation                                                                                                   |      | 25      |
| Honoraires payés par le gestionnaire                                                                                            |      | (20)    |
| Coûts de transactions                                                                                                           |      | 5       |
| <b>Total des charges</b>                                                                                                        |      | 30      |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations</b>          | 2    | 141     |
| <b>Nombre de parts moyen</b>                                                                                                    | 2    | 185 240 |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations</b> | 2    | 0,76    |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables** (non audité)  
**Pour la période du 2 janvier 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026**  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

|                                                                                                                 | Note | 2026    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------|
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période                                  |      | \$ -    |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations |      | 141     |
| Opérations sur les parts rachetables                                                                            | 6    |         |
| Produit tiré de l'émission de parts rachetables                                                                 |      | 5 937   |
| Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables                                        |      | -       |
| Montants versés pour les rachats des parts rachetables                                                          |      | -       |
| Total des opérations sur les parts rachetables                                                                  |      | 5 937   |
| Distributions effectuées au profit des investisseurs                                                            | 2    |         |
| Revenu net de placement                                                                                         |      | 224     |
| Total distributions effectuées au profit des investisseurs                                                      |      | 224     |
| Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables                    |      | 5 854   |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période                                  |      | 5 854   |
| Transactions sur parts rachetables                                                                              |      |         |
| Parts rachetables en circulation au début de la période                                                         |      | -       |
| Parts rachetables émises                                                                                        |      | 300 005 |
| Parts rachetables en circulation à la fin de la période                                                         |      | 300 005 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**État des flux de trésorerie** (non audité)

Pour la période du 2 janvier 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

|                                                                                                                 | Note | 2026           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------|
|                                                                                                                 |      | \$             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                                     |      |                |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations | 2    | 141            |
| Ajustements au titre des éléments suivants :                                                                    |      |                |
| (Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur options                                                              |      | (217)          |
| (Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur contrats de change                                                   |      | (1)            |
| Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements                                 |      | 25             |
| Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente d'options                                     |      | 24             |
| Achats de placements et/ou d'options                                                                            |      | (5 348)        |
| Produit de la vente et de l'échéance de placements et/ou d'options                                              |      | 592            |
| Charges à payer                                                                                                 |      | 8              |
| <b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>                                |      | <b>(4 776)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                     | 2    |                |
| Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties          |      | (224)          |
| Produit de l'émission de parts rachetables                                                                      |      | 5 937          |
| <b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>                                |      | <b>5 713</b>   |
| Augmentation (diminution) nette de la période                                                                   |      | 937            |
| Trésorerie au début de la période                                                                               |      | -              |
| <b>Trésorerie à la fin de la période</b>                                                                        |      | <b>937</b>     |
| <b>Le total de la trésorerie est composé de :</b>                                                               |      |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                                         |      | 61             |
| Trésorerie détenue en garantie                                                                                  |      | 876            |
| <b>Trésorerie à la fin de la période</b>                                                                        |      | <b>937</b>     |
| <b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                     |      |                |
| Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts                                                          |      | 1              |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Inventaire du portefeuille de placements (non audité)****Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

|                                                          | <u>Valeur<br/>nominale</u>  | <u>Coût<br/>moyen</u><br>\$ | <u>Juste<br/>valeur</u><br>\$ |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| <b>Marché monétaire (80,7 %)</b>                         |                             |                             |                               |
| <b>Bons du Trésor - Canada (74,3 %)</b>                  |                             |                             |                               |
| Gouvernement du Canada                                   |                             |                             |                               |
| 2,47 %, échéant le 30 décembre 2026                      | 1 925 000                   | 1 885 687                   | 1 901 627                     |
| 2,47 %, échéant le 24 février 2027                       | 320 000                     | 312 947                     | 314 938                       |
| 2,47 %, échéant le 24 mars 2027                          | 400 000                     | 390 996                     | 392 941                       |
| 2,53 %, échéant le 19 mai 2027                           | 900 000                     | 879 930                     | 880 389                       |
|                                                          |                             | <u>3 469 560</u>            | <u>3 489 895</u>              |
| <b>Bons du Trésor - États-Unis (6,4 %)</b>               |                             |                             |                               |
| Gouvernement des États-Unis                              |                             |                             |                               |
| 4,05 %, échéant le 21 janvier 2027                       | 620 000                     | 826 625                     | 859 130                       |
| 4,05 %, échéant le 18 février 2027                       | 270 000                     | 355 269                     | 372 931                       |
|                                                          |                             | <u>4 651 454</u>            | <u>4 721 956</u>              |
| <b>Total du marché monétaire</b>                         |                             |                             |                               |
|                                                          | <u>Nombre<br/>d'actions</u> | <u>Coût<br/>moyen</u><br>\$ | <u>Juste<br/>valeur</u><br>\$ |
| <b>Actions canadiennes (4,3 %)</b>                       |                             |                             |                               |
| <b>Consommation discrétionnaire (3,2 %)</b>              |                             |                             |                               |
| Lululemon Athletica Inc.                                 | 600                         | 141 925                     | 97 161                        |
| Pet Valu Holdings Ltd.                                   | 5 000                       | 117 500                     | 91 900                        |
|                                                          |                             | <u>259 425</u>              | <u>189 061</u>                |
| <b>Finance (1,1 %)</b>                                   |                             |                             |                               |
| Brookfield Asset Management Ltd.*                        | 1 000                       | 72 000                      | 63 620                        |
|                                                          |                             | <u>331 425</u>              | <u>252 681</u>                |
| <b>Total des actions canadiennes</b>                     |                             |                             |                               |
| <b>Actions internationales (2,0 %)</b>                   |                             |                             |                               |
| <b>États-Unis (2,0 %)</b>                                |                             |                             |                               |
| Cleveland-Cliffs Inc.*                                   | 4 000                       | 65 920                      | 53 269                        |
| Uber Technologies Inc.*                                  | 600                         | 65 779                      | 61 405                        |
|                                                          |                             | <u>131 699</u>              | <u>114 674</u>                |
|                                                          |                             |                             |                               |
| <b>Total net des placements (87,0 %)</b>                 |                             | <u>5 114 578</u>            | <u>5 089 311</u>              |
| <b>Options sur actions (-2,8 %)</b>                      |                             |                             | <u>(163 852)</u>              |
| <b>Trésorerie détenue en garantie (14,9 %)</b>           |                             |                             | <u>876 052</u>                |
| <b>Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,9 %)</b> |                             |                             | <u>52 975</u>                 |
| <b>Actif net (100 %)</b>                                 |                             |                             | <u>5 854 486</u>              |

\* Partiellement donné en garantie pour des contrats d'options d'achat couvertes émises

**Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**
**Au 30 juin 2026**
**(en dollars canadiens)**
**Options sur actions émises**

| Titres sous-jacents                | Types d'option | Échéance de l'option | Devise | Prix d'exercice | Nombre de contrats | Prime versée (reçues) | Juste valeur |
|------------------------------------|----------------|----------------------|--------|-----------------|--------------------|-----------------------|--------------|
|                                    |                |                      |        |                 |                    | \$ CA                 | \$ CA        |
| Alimentation Couche-Tard Inc.      | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 74              | (15)               | (2 215)               | (72)         |
| Amazon.com, Inc.                   | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 225             | (6)                | (3 016)               | (1 893)      |
| Amgen Inc.                         | Vente          | 21 août 2026         | \$ US  | 325             | (5)                | (7 474)               | (2 925)      |
| Brookfield Asset Management Ltd.   | Achat          | 21 août 2026         | \$ CA  | 72              | (10)               | (1 410)               | (550)        |
| Brookfield Asset Management Ltd.   | Vente          | 21 août 2026         | \$ CA  | 62              | (10)               | (1 570)               | (2 305)      |
| Cameco Corporation                 | Vente          | 21 août 2026         | \$ CA  | 130             | (12)               | (4 920)               | (6 000)      |
| Canadian Natural Resources Limited | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 58              | (20)               | (2 388)               | (4 910)      |
| Canadian Natural Resources Limited | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 60              | (12)               | (1 644)               | (4 890)      |
| Cenovus Energy Inc.                | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 38              | (48)               | (4 128)               | (14 640)     |
| Cleveland-Cliffs Inc.              | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 10              | (60)               | (1 531)               | (7 829)      |
| Cleveland-Cliffs Inc.              | Achat          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 12              | (40)               | (8 140)               | (340)        |
| Costco Wholesale Corporation       | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 925             | (1)                | (2 565)               | (1 663)      |
| Costco Wholesale Corporation       | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 915             | (1)                | (2 561)               | (1 202)      |
| Dollarama Inc.                     | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 180             | (10)               | (2 400)               | (1 550)      |
| Fortis Inc.                        | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 74              | (25)               | (2 600)               | (150)        |
| General Motors Company             | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 72,5            | (22)               | (2 594)               | (2 262)      |
| JPMorgan Chase & Co.               | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 290             | (5)                | (4 112)               | (362)        |
| Meta Platforms, Inc.               | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 550             | (2)                | (3 005)               | (2 836)      |
| Microsoft Corporation              | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 390             | (3)                | (8 120)               | (8 797)      |
| Microsoft Corporation              | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 340             | (1)                | (745)                 | (196)        |
| Netflix, Inc.                      | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 80              | (18)               | (8 742)               | (23 486)     |
| Nutrien Ltd.                       | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 90              | (20)               | (7 900)               | (4 870)      |
| Pfizer Inc.                        | Vente          | 21 août 2026         | \$ US  | 25              | (57)               | (4 860)               | (12 086)     |
| Rocket Companies, Inc.             | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 15              | (50)               | (10 540)              | (3 404)      |
| Rogers Communications Inc.         | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 48              | (10)               | (700)                 | (2 420)      |
| Rogers Communications Inc.         | Vente          | 21 août 2026         | \$ CA  | 49              | (30)               | (3 780)               | (11 550)     |
| Spin Master Corp.                  | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 18              | (50)               | (1 900)               | (300)        |
| Suncor Energy Inc.                 | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 80              | (25)               | (5 400)               | (10 688)     |
| Teck Resources Limited             | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 74              | (25)               | (2 391)               | (1 338)      |
| The Progressive Corporation        | Vente          | 21 août 2026         | \$ US  | 195             | (8)                | (5 053)               | (2 156)      |
| TMX Group Limited                  | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 45              | (40)               | (3 000)               | (2 000)      |
| TMX Group Limited                  | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 44              | (10)               | (550)                 | (275)        |
| Tourmaline Oil Corp.               | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 60              | (25)               | (3 031)               | (4 525)      |
| Tourmaline Oil Corp.               | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 58              | (10)               | (970)                 | (895)        |
| Uber Technologies, Inc.            | Achat          | 21 août 2026         | \$ US  | 80              | (5)                | (1 556)               | (1 386)      |
| Uber Technologies, Inc.            | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ US  | 72              | (12)               | (5 025)               | (4 051)      |
| Wheaton Precious Metals Corp.      | Vente          | 17 juillet 2026      | \$ CA  | 170             | (10)               | (7 400)               | (13 050)     |
|                                    |                |                      |        |                 |                    | (139 936)             | (163 852)    |

## Notes propres au FNB

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB rendement prime actif Moat (le « FNB ») cherche à procurer un revenu élevé et une croissance modérée du capital, principalement en vendant des options de vente sur un portefeuille de titres nord-américains et en investissant directement dans ces titres de temps à autre. Le FNB peut recourir à des stratégies d'options productrices de revenu pour des placements en titres directs.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB Moat vendra principalement des options de vente hors du cours garanties par des liquidités et assorties d'échéances plus courtes sur des titres de capitaux propres nord-américains, afin de procurer un revenu élevé. Le FNB détiendra aussi, de temps à autre, directement des titres nord-américains lorsque le gestionnaire de portefeuille estime que les occasions d'entrée sont attrayantes, ou lorsqu'il est assigné sur des options de vente.

### Information générale

| Nom du FNB                     | Symbole boursier | Monnaie de présentation | Début des opérations |
|--------------------------------|------------------|-------------------------|----------------------|
| FNB rendement prime actif Moat | MOAT             | \$ CA                   | 2 janvier 2026       |

### Risque de change (note 5)

| Devise           | 30 juin 2026     |                                                         |
|------------------|------------------|---------------------------------------------------------|
|                  | Exposition nette | Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables |
| Dollar américain | \$ 1 419 006     | % 24,2                                                  |

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 70 950 \$.

### Risque de prix (note 5)

| Composition de l'indice de référence du FNB | 30 juin 2026                            |                            |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|
|                                             | Impact sur l'actif net et les résultats | Pourcentage de l'actif net |
| Indice Cboe S&P 500 2% OTM PutWrite         | \$ 283 357                              | % 4,8                      |

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 6 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

### Risque de crédit (note 5)

| Titres à revenu fixe par cote de crédit | Pourcentage de l'actif net au |
|-----------------------------------------|-------------------------------|
|                                         | 30 juin 2026                  |
| Grade d'investissement - AAA            | % 80,7                        |

Si applicable, les contreparties aux contrats à terme normalisés et de gré à gré avaient une notation d'au moins A-1 ou A.

Ce FNB ne détient aucune part dans un fonds commun de placement ou fonds négocié en bourse.

Les cotes de crédit sont obtenues de sociétés de cotation reconnues.

### Risque de taux d'intérêt (note 5)

| Titres à revenu fixe par date d'échéance | 30 juin 2026 |
|------------------------------------------|--------------|
| Moins d'un an                            | \$ 4 721 956 |

Ce FNB ne détient aucune part dans un fonds commun de placement ou fonds négocié en bourse.

Dans l'hypothèse où les taux d'intérêt en vigueur sur le marché varieraient de 0,25 % toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fonds auraient varié de 7 363 \$.

### Risque de concentration (note 5)

| Répartition par actif                                          | Pourcentage de l'actif net au |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|
|                                                                | 30 juin 2026                  |
| Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net | % 96,5                        |
| Actions canadiennes                                            | 4,3                           |
| Actions américaines                                            | 2,0                           |
| Produits dérivés                                               | (2,8)                         |

**Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)**

| 30 juin 2026                         | Niveau 1         | Niveau 2 | Niveau 3 | Total            |
|--------------------------------------|------------------|----------|----------|------------------|
|                                      | \$               | \$       | \$       | \$               |
| Marché monétaire                     | 4 721 956        | -        | -        | 4 721 956        |
| Actions ordinaires                   | 367 355          | -        | -        | 367 355          |
| <b>Total des placements</b>          | <b>5 089 311</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>5 089 311</b> |
| Passifs dérivés                      | (163 852)        | -        | -        | (163 852)        |
| <b>Total des instruments dérivés</b> | <b>(163 852)</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>(163 852)</b> |

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

**Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)**

(en milliers de dollars canadiens)

| Période close le | Commissions de courtage payées | Rabais de courtage sur titres gérés | Montants payés à des parties liées |
|------------------|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
|                  | \$                             | \$                                  | \$                                 |
| 30 juin 2026     | 5                              | -                                   | -                                  |

**Opérations entre parties liées (note 7)**

Les charges à payer comprennent un montant de 8 014 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 20 198 \$.

**Pertes fiscales reportées (note 9)**

Le FNB n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

# Notes afférentes aux états financiers

## NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le FNB rendement prime actif Moat (le « FNB Moat ») est un fonds négocié en bourse établi selon les lois de la province de l'Ontario, aux termes de la déclaration principale de fiducie datée du 25 octobre 2024, telle que l'annexe A y relative a été modifiée et reformulée en date du 27 février 2026, et telle qu'elle peut être ultérieurement modifiée, reformulée ou remplacée de temps à autre. Le gestionnaire (défini ci-dessous) offre d'autres fonds négociés en bourse aux termes de prospectus distincts.

LongPoint Asset Management Inc. (le « Gestionnaire ») est le fiduciaire, le gestionnaire et le copromoteur du FNB. Moat Financial Limited (le « Gestionnaire de portefeuille » ou « Moat Financial ») est le gestionnaire de portefeuille et le copromoteur du FNB.

Société de fiducie Natcan agit à titre de dépositaire et d'agent d'évaluation du FNB.

Le siège social, qui est aussi l'établissement d'affaires principal du FNB, est situé au 390 Bay Street, Suite 922 Toronto, Ontario, M5H 2Y2, Canada.

Le FNB est inscrit à la bourse de Toronto (« TSX ») et a été créé à la date indiquée ci-dessous.

| Nom du FNB                     | Symbole boursier | Date de début des opérations |
|--------------------------------|------------------|------------------------------|
| FNB rendement prime actif Moat | MOAT             | 2 janvier 2026               |

De plus amples renseignements sur les principales activités sont présentés dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Notes propres au FNB » concernant le FNB.

L'état de la situation financière et les notes afférentes du FNB sont présentés au 30 juin 2026.

L'état du résultat global (perte globale), les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers sont présentés pour la période du 2 janvier (début des opérations) au 30 juin 2026.

La publication de ces états financiers a été approuvée et leur publication a été autorisée le 14 août 2026 par le conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

## NOTE 2 : RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

### 2.1 Base de présentation

Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), dans la mesure où elles s'appliquent à la préparation d'états financiers intermédiaires, conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire.

### 2.2 Instruments financiers

#### 2.2.1 Classement

Le FNB classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à IFRS 9 – Instruments financiers (« IFRS 9 »).

##### 2.2.1.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Étant donné que les placements du FNB sont évalués à la juste valeur conformément à la stratégie de placement définie dans son prospectus, ces placements et les instruments financiers dérivés sont classés dans cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle des variations d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une cote de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que cette variable ne soit pas propre à une partie au contrat (parfois appelée « sous-jacent »). Ces instruments peuvent exiger un montant notionnel et sont réglés à une date future.

Dans l'état de la situation financière, les actifs et passifs financiers à la juste valeur comprennent les postes « Placements » et « Options vendues ».

Dans l'état du résultat global (perte globale), les gains, les pertes et les revenus tirés de ces instruments financiers sont inclus dans les postes suivants : « Revenus de dividendes », « Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur contrats de change », « Variation de la plus-value nette non réalisée (moins-value nette non réalisée) des placements » et « Variation des gains non réalisés (pertes non réalisées) sur options ».

##### 2.2.1.2 Actifs financiers au coût amorti

Le FNB inclut la trésorerie et l'équivalent de trésorerie ainsi que la trésorerie détenue en garantie parmi les actifs financiers au coût amorti; leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur nature à court terme.

Les actifs financiers au coût amorti doivent faire l'objet d'une correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues. Étant donné l'échéance très courte de ces actifs financiers, la solidité financière des contreparties impliquées et l'historique des pertes encourues, le Gestionnaire estime que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les actifs au coût amorti.

### 2.2.1.3 Passifs financiers au coût amorti

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le FNB inclut dans cette catégorie les charges à payer.

### 2.2.2 Comptabilisation et évaluation

#### 2.2.2.1 Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts d'opération, comme les droits de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente des placements par Le FNB, sont constatés à titre de « Coûts de transactions » dans l'état du résultat global (perte globale).

Les gains réalisés et les pertes subies sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à zéro coupon.

#### 2.2.2.2 Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### Revenus de dividende

Les revenus de dividende et les revenus de distribution tirés des fiducies de placement (ce qui comprend les fonds sous-jacents) sont comptabilisés respectivement à la date ex-dividende et à la date ex-distribution. Les revenus de sources étrangères sont présentés avant déduction des retenues d'impôt effectuées par les pays étrangers.

#### Distributions

Les distributions sont comptabilisées à la date ex-dividende.

#### Retenues d'impôt

Les retenues d'impôt effectuées par les pays étrangers sont comptabilisées séparément au poste « Retenues d'impôt » dans l'état du résultat global (perte globale) dans le poste « Retenues d'impôt ».

#### Contrats de change à terme

Le FNB a conclu des contrats de change à terme afin de s'exposer aux marchés de change internationaux ou de réduire le risque de change au sein du portefeuille.

Les gains ou les pertes réalisées sur ces contrats à terme sont présentés au poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change » , et les variations de la juste valeur de ces contrats sont présentées au poste : « Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur contrats de change » aux états du résultat global (perte globale). La juste valeur des contrats sur devises est comptabilisée comme la différence entre la juste valeur du contrat à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » désigne le jour de bourse ou tout autre jour désigné par le gestionnaire au cours duquel la valeur liquidative et la valeur liquidative par part du FNB sont calculées) et la juste valeur à la date d'établissement du contrat. La juste valeur des contrats sur devises est comptabilisée au poste « Plus-value non réalisée sur contrats de change » et « Moins-value non réalisée sur contrats de change » dans les états de la situation financière, si applicable

#### Contrats d'options

Le FNB a vendu des contrats d'options afin d'atteindre ses objectifs de placement. Les contrats d'options sont évalués au cours vendeur de clôture à la fin des activités du jour d'évaluation ou, en l'absence d'un tel cours, à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture du jour où la valeur liquidative (la « VL ») est établie, tels qu'ils sont publiés dans un rapport d'usage courant ou autorisés comme étant officiels par une bourse reconnue; toutefois, si cette bourse n'est pas ouverte aux fins de négociation à cette date, les cours utilisés sont ceux qui étaient en vigueur à la dernière date à laquelle la bourse était ouverte aux fins de négociation.

La vente d'options de vente tend à accroître l'exposition du FNB aux instruments sous-jacents. La vente d'options d'achat tend à réduire l'exposition du FNB aux instruments sous-jacents. Lorsqu'un FNB vend une option d'achat ou une option de vente, un montant égal à la prime reçue est comptabilisé à titre de passif et est ensuite évalué à la juste valeur afin de refléter la valeur actuelle de l'option vendue. Ces passifs sont présentés au poste « Options vendues » dans l'état de la situation financière.

Les primes reçues à la vente d'options qui expirent sont comptabilisées à titre de gains réalisés. Les primes reçues à la vente d'options qui sont exercées ou clôturées sont ajoutées au produit de disposition ou portées en diminution des montants versés relativement aux contrats à terme sous-jacents afin de déterminer le gain ou la perte réalisé(e). À titre de vendeur d'options, le FNB n'a aucun contrôle sur la décision du détenteur d'exercer son droit de vendre ou d'acheter l'instrument sous-jacent. En conséquence, il est exposé au risque de marché découlant d'une variation défavorable du prix de l'instrument sous-jacent à l'option vendue. Il existe également un risque que le FNB ne soit pas en mesure d'effectuer une opération de clôture en raison d'un marché illiquide. Les options d'achat couvertes confèrent à leur détenteur le droit d'acheter auprès du FNB les titres concernés à un prix d'exercice déterminé pendant la durée de l'option. Durant cette période, les titres sous-jacents détenus par le FNB sont donnés en garantie. Ces titres sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2026. Leur juste valeur totale à cette date s'élevait à 168 060 \$.

Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats d'option sont présentés dans l'état du résultat global (perte globale) au poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur options » lorsque les contrats d'option sont clôturés ou expirent. Les variations de la juste valeur de ces contrats d'option sont présentées au poste « Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur options ». La juste valeur est présentée au poste « Options vendues » dans l'état de la situation financière.

### 2.2.3 Évaluation

Selon la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

#### 2.2.3.1 Évaluation Initiale

Lors de l'évaluation initiale, les instruments financiers du FNB sont évalués à la juste valeur et majorés des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

#### 2.2.3.2 Évaluation subséquente

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée aux états du résultat global (perte globale) comme « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements » et « Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur contrats de change. Se référer à la Note 5 – Informations sur les instruments financiers pour les méthodes d'évaluation utilisées.

L'obligation du FNB pour les actifs nets attribuables aux porteurs de titres rachetables est présentée à la valeur de rachat à la date des états de la situation financière.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de la juste valeur.

#### 2.2.4 Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements expirent ou lorsque le FNB transfère substantiellement les risques et avantages financiers liés à sa participation. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand une entente contractuelle spécifie que l'obligation face à ce passif est acquittée, annulée ou expirée.

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre, est déterminé selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille, lesquels sont présentés dans un poste distinct des états du résultat global (perte globale). Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés en se basant sur la méthode du coût moyen et ils sont inclus dans les « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » aux états du résultat global (perte globale) de la période à laquelle ils surviennent. Les gains ou pertes réalisées sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans les états du résultat global (perte globale) sous le poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change ». Les gains ou pertes réalisées sur les contrats d'option sont comptabilisés dans les états du résultat global (perte globale) sous le poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats d'option ».

## **2.3 Trésorerie et trésorerie détenue en garantie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose de dépôts en espèces et les découverts bancaires, le cas échéant. La trésorerie détenue en garantie se compose des liquidités fournies en garantie des contrats dérivés. Ces montants sont présentés dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

## **2.4 Parts rachetables**

Les parts rachetables en circulation du FNB peuvent être rachetées contre une somme en trésorerie inférieure au cours de clôture des parts au TSX. Ce prix de rachat réduit fait en sorte que les flux de trésorerie liés aux rachats ne sont pas basés de façon significative sur la valeur liquidative. De plus, Le FNB est tenu par contrat de distribuer annuellement tout revenu impossible, ce qui permet aux porteurs de parts de demander des paiements en espèces pour toute distribution ou tout dividende déclaré. Ces exigences vont à l'encontre des critères à respecter pour que les parts soient considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32. Par conséquent, les parts rachetables en circulation du FNB sont classées comme passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers*.

### 2.4.1 Évaluation de parts

Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts du FNB, conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, la valeur liquidative de chaque FNB équivaut à la valeur marchande totale de l'actif du FNB, moins son passif. Le calcul de la valeur liquidative des parts et la valeur liquidative par part de chaque FNB est effectué à l'heure d'évaluation chaque jour ouvrable où la TSX est ouverte aux fins de négociation et tout autre jour désigné par le Gestionnaire. Les parts du FNB sont offertes de façon continue, et il n'y a aucune limite au nombre de parts pouvant être émises.

Les porteurs de parts peuvent devoir payer les commissions de courtage habituelles à l'achat ou à la vente de parts. Aucuns frais ne sont payables par un porteur au Gestionnaire ou au FNB relativement à l'achat ou à la vente de parts à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché. Les porteurs peuvent échanger au moins un nombre prescrit de parts, ainsi que tout multiple supplémentaire de ce nombre, contre une somme en espèces ou, avec le consentement du Gestionnaire, contre des titres et une somme en espèces. Se reporter à la rubrique « Rachat de parts » au prospectus du FNB pour plus de renseignements.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables désigne l'actif net calculé conformément aux Normes Comptables IFRS. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts alors en circulation.

### 2.4.2 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

« L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations » présentée aux états du résultat global (perte globale) représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

### 2.4.3 Distributions aux porteurs de parts

Les distributions en espèces, le cas échéant, seront versées mensuellement. Le FNB n'a pas de montant de distribution fixe et les distributions ne sont pas garanties. Le montant et la date de toute distribution ordinaire en espèces du FNB seront annoncés à l'avance par la publication d'un communiqué de presse. Le Gestionnaire peut, à sa seule discrétion, modifier la fréquence de ces distributions, et cette modification sera annoncée par le Gestionnaire dans un communiqué de presse.

En fonction des investissements sous-jacents du FNB, les distributions peuvent consister en un revenu ordinaire, y compris un revenu de source étrangère, et des gains en capital nets réalisés, moins les dépenses du FNB. Les distributions sur les parts peuvent également comprendre des remboursements de capital qui ne seront généralement pas imposables, mais qui réduiront généralement le prix de base rajusté des parts du FNB détenues par le porteur de parts. Dans la mesure où les dépenses du FNB dépassent le revenu généré par le FNB au cours de toute période de paiement applicable, il n'est pas prévu qu'une distribution soit versée pour cette période de paiement.

### **2.5 Monnaie fonctionnelle et conversion des devises**

Les souscriptions et les rachats du FNB sont libellés en dollars canadiens. Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et de présentation du FNB.

La juste valeur des placements, des instruments financiers dérivés et des autres éléments d'actif et de passif en devises est convertie à la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle du FNB aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au taux de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés dans l'état du résultat global (perte globale) aux postes « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises », sauf pour ceux provenant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisés en tant que composante des « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » et des « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements » dans l'état du résultat global (perte globale).

### **2.6 Impôts**

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), le FNB est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (voir la Note 8 – Impôt sur le revenu) et doit distribuer aux porteurs de parts la totalité de son revenu net aux fins fiscales ainsi qu'une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de chaque année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt sur le revenu ne lui soit payable.

Le FNB est assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de « Retenues d'impôts » dans l'état du résultat global (perte globale).

### **NOTE 3 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

Lors de la préparation de ces états financiers, le Gestionnaire a exercé son jugement, formulé des estimations et fait des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées de façon continue. Les révisions des estimations sont comptabilisées de manière prospective.

#### 3.1.1 Monnaie fonctionnelle

Le Gestionnaire considère que le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle dans laquelle le FNB exerce ses activités. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le FNB évalue son rendement. Le FNB émet et rachète ses titres en dollars canadiens. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB.

#### 3.1.2 Entité d'investissement

Il a été déterminé que le FNB répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés; par conséquent, les placements sont évalués à la juste valeur. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements; déclare à ces investisseurs qu'elle a pour objet d'investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de gains en capital et/ou de revenus de placement; et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses placements en fonction de la juste valeur. Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le FNB répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon lequel la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance de la quasi-totalité des investissements du FNB.

### **3.2 Incertitude relative aux estimations**

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des charges est présentée ci-après.

#### 3.2.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à leur juste valeur à la fermeture des marchés chaque jour d'évaluation, tel que défini dans le prospectus du FNB (« jour d'évaluation ») et selon des sources d'évaluation externes dans la mesure du possible. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif par l'entremise de bourses publiques reconnues, de marchés hors cote ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus sont évalués à leur prix de vente de clôture. Cependant, ces prix peuvent être ajustés si une valeur plus exacte peut être obtenue à partir d'activités de négociation récentes ou en incorporant d'autres informations pertinentes qui n'ont peut-être pas été reflétées dans les prix obtenus auprès de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût amorti qui se rapproche de la juste valeur.

#### **NOTE 4 : MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR**

La norme IFRS 18 remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant permise. IFRS 18 apporte d'importants changements à la présentation de l'état du résultat global (de la perte globale), notamment l'obligation de présenter de nouveaux sous-totaux définis, comme le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant financement et impôts sur le revenu, ainsi que des informations obligatoires sur les mesures de la performance définies par la direction.

Le Gestionnaire évalue présentement l'incidence des normes comptables modifiées et nouvelles sur les états financiers.

#### **NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**

##### **5.1 Risques financiers**

Les activités de placement du FNB l'exposent à des risques financiers. Les principaux types de risques auxquels le FNB est exposé sont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché — qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix — ainsi que le risque de concentration. Le Gestionnaire cherche à maximiser le rendement pour un niveau de risque donné tout en réduisant ces risques en confiant la gestion du portefeuille du FNB au Gestionnaire de portefeuille. Le Gestionnaire supervise la gestion quotidienne en fonction de l'évolution des placements du FNB et des événements de marché et veille à ce que le portefeuille soit diversifié dans les limites de l'objectif de placement du FNB.

Le FNB peut couvrir l'exposition au dollar américain en fonction des perspectives du marché et des taux de change actuels.

Des tableaux quantifiant les différents risques financiers sont présentés dans les notes propres au FNB dont l'exposition à un risque est importante à la fin des périodes. Ces analyses de sensibilité présentées peuvent être différentes des résultats réels et les différences pourraient être significatives.

##### **5.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec un FNB ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le risque de crédit du FNB se concentre principalement dans les titres de créances et les instruments financiers dérivés détenus, le cas échéant.

La juste valeur de l'actif total représente l'exposition maximale au risque de crédit à la fin de la période. La juste valeur d'un instrument financier reflète la solvabilité et les notes de crédit de l'émetteur.

La politique du FNB en matière de gestion du risque de crédit est d'investir dans des actifs financiers dont les cotes ont été établies par des agences de notation reconnues. Le risque de crédit est réduit par le choix de sociétés émettrices d'actifs financiers jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumises à une évaluation de crédit rigoureuse.

Les transactions sur les titres du portefeuille sont réglées sur livraison par les courtiers. Le risque de défaut est considéré faible du fait que la livraison des titres est effectuée une fois que le courtier a reçu le paiement. La transaction échoue lorsqu'une des parties ne respecte pas ses engagements.

Le FNB est exposé au risque de crédit sur dépôts. Si le dépositaire des titres devient insolvable, le FNB pourrait subir un retard dans l'accès à ses actifs.

Toutes les contreparties doivent répondre aux exigences de notation de crédit du Règlement 81-102. Un tableau montrant la répartition des titres selon leur notation de crédit est présenté dans les notes propres aux FNB dont l'exposition au risque de crédit est significative à la fin de la période.

##### **5.3 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'un FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements dans un délai raisonnable. Les porteurs de titres du FNB peuvent procéder au rachat de leurs titres chaque jour d'évaluation.

Dans certaines circonstances, comme dans le cas d'une perturbation des marchés réguliers de titres de participation et/ou d'autres instruments financiers dans lesquels le FNB Moat investit, le FNB Moat pourrait ne pas être en mesure de se départir rapidement de certains avoirs ou de s'en départir à des prix qui représentent leur juste valeur marchande. Certains instruments dérivés que le FNB Moat détient pourraient également ne pas être liquides, ce qui pourrait empêcher le FNB Moat d'être en mesure de limiter ses pertes ou de réaliser des gains.

En conséquence, le FNB pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à des montants proches de leur juste valeur ni de réagir à certains événements, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné. Afin de gérer ce risque, les opérations avec contrepartie sont conclues avec des institutions financières réputées. Le FNB maintient un niveau de trésorerie et de placements à court terme que le Gestionnaire juge suffisant pour répondre à ses besoins de liquidité.

##### **5.4 Risque de marché**

Les placements du FNB sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché se décompose en trois risques présentés ci-dessous, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

###### **5.4.1 Risque de change**

Le risque de change est le risque que la valeur des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB fluctue en raison des variations des taux de change et ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses flux de trésorerie ou la juste valeur de ses placements.

Un tableau quantifiant le risque de change est présent dans les notes propres du FNB qui a une exposition importante aux devises à la fin de la période.

#### 5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmentera si les taux d'intérêt baissent, et inversement, diminuera généralement si les taux d'intérêt augmentent. Il y a une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt sur les liquidités et équivalents de liquidités investis à des taux du marché à court terme, car ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de nature à court terme.

Un tableau quantifiant le risque de taux d'intérêt est présenté, le cas échéant, dans les notes propres au FNB.

#### 5.4.3 Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la juste valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché (autres que ceux découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt).

Le FNB FNB est exposé au risque de prix puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur, sauf dans le cas de certaines options et de certains contrats à terme standardisés pour lesquels la perte peut être illimitée.

Des tableaux quantifiant le risque de prix sont présentés dans les notes propres au FNB dont l'exposition à ce risque est importante à la fin des périodes.

### **5.5 Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à une même catégorie de placement, notamment en fonction d'une région, d'un type d'actif, d'un secteur d'activité ou d'un segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent être affectés de façon similaire par des changements dans la situation économique ou d'autres conditions. Le FNB vend des options de vente sur un portefeuille d'actions plus concentré que ce qui est habituel pour de nombreux fonds d'investissement. Dans ces circonstances, le FNB peut être davantage touché par le rendement de ces actions, de sorte que sa valeur liquidative peut être plus volatile et fluctuer davantage à court terme que celle d'un fonds d'investissement plus largement diversifié.

Un tableau quantifiant le risque de concentration est présenté dans les notes propres au FNB selon le type de concentration que le Gestionnaire a jugé pertinent.

### **5.6 Évaluation de la juste valeur**

Le FNB évalue la juste valeur selon la hiérarchie suivante qui reflète les données utilisées pour réaliser les évaluations. Aux fins de la présentation de l'information des instruments financiers, ces derniers doivent être classifiés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie en fonction de la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs et est présentée ci-après :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le FNB peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Cette catégorie comprend les instruments évalués à partir de : cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; cours d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui sont considérés comme moins actifs; ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont observables directement ou indirectement à partir de données de marché.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les entrées non observables ayant un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués selon les cours pour des instruments similaires, mais pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables importantes sont nécessaires pour tenir compte des différences entre les instruments. Cette catégorie comprend aussi les titres illiquides (sont considérés comme tel lorsqu'aucune transaction n'a été enregistrée sur ces titres depuis plus de 10 jours), les titres en faillite, les titres délistés ou suspendus depuis plus d'un an et les placements privés.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'à la date de la situation financière, les données observables utilisées pour un instrument financier diffèrent de celles utilisées à la date d'ouverture, la politique du FNB est d'établir qu'à la date de l'événement ou du changement de circonstances, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs est réputé s'être produit.

Un tableau présentant la répartition des titres selon leur niveau à la fin de la période ainsi qu'une analyse de sensibilité du FNB, s'il détient des instruments financiers classés au niveau 3, sont présentés dans les notes propres au FNB.

#### 5.6.1 Titres Niveau 2

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués en utilisant des données de marché observables dans la mesure du possible, sur cette base et de la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière selon le gain qui serait réalisé ou la perte qui serait réalisée si les contrats étaient dénoués à la date d'évaluation. Les dépôts de marge, le cas échéant, sont inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements en tant que dépôts de marge.

## **NOTE 6 : PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories ou de séries de parts rachetables et cessibles, chacune représentant une participation indivise dans l'actif net du FNB.

### **6.1 Rachat de tout nombre de parts contre une somme en espèces**

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts du FNB peuvent faire racheter : (i) des parts du FNB contre une somme en espèces, à un prix de rachat par part égal à 95 % du cours de clôture des parts concernées à la bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix maximal égal à la valeur liquidative par part à cette date et déduction faite des frais administratifs applicables que le Gestionnaire peut fixer périodiquement à son entière discrétion; ou (ii) un PNU (« nombre prescrit de parts »), ou un multiple d'un PNU, contre une somme en espèces égale à la valeur liquidative de ce nombre de parts du FNB, déduction faite des frais administratifs applicables fixés périodiquement par le Gestionnaire à son entière discrétion. Étant donné que les porteurs de parts pourront généralement vendre des parts au prix du marché sur la bourse par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant inscrit, sous réserve uniquement des commissions de courtage habituelles, les porteurs de parts du FNB sont invités à consulter leurs courtiers, négociants ou conseillers en placement avant de racheter ces parts contre des espèces. Aucun frais ou dépense n'est payé par les porteurs de parts au gestionnaire ou au FNB en lien avec la vente de parts sur la bourse. Pour qu'un rachat en espèces soit effectif un jour de négociation, une demande de rachat en espèces concernant le FNB doit être remise au gestionnaire sous la forme et à l'endroit prescrits par le gestionnaire de temps à autre, au plus tard à l'heure limite applicable ce jour de négociation. Toute demande de rachat en espèces reçue après cette heure ne sera effective que le jour de négociation suivant.

Dans la mesure du possible, le paiement du prix de rachat sera effectué au plus tard le premier jour d'évaluation après le jour effectif du rachat. Les formulaires de demande de rachat en espèces peuvent être obtenus auprès de tout courtier ou négociant inscrit. Les porteurs de parts qui ont remis une demande de rachat avant la date de clôture des registres pour toute distribution ne seront pas en droit de recevoir cette distribution. Dans le cadre du rachat de parts du FNB, le FNB disposera généralement de titres ou d'autres instruments financiers.

### **6.2 Échange d'un nombre prescrit de parts**

Lors de tout jour de négociation, les porteurs de parts peuvent échanger un nombre minimum de parts prescrites (et tout multiple supplémentaire de celles-ci) contre des paniers de titres et des espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, des espèces. Pour effectuer un échange de parts, un porteur de parts doit soumettre une demande d'échange dans la forme prescrite par le gestionnaire de temps à autre au FNB applicable à son siège social ou selon les directives du gestionnaire avant l'heure limite applicable un jour de négociation. Lors d'un échange, le gestionnaire peut, à sa discrétion, exiger que le porteur de parts paie ou rembourse le FNB applicable pour les frais de négociation engagés ou prévus par le FNB en lien avec la vente par ce FNB de titres afin d'obtenir les espèces nécessaires pour financer le prix d'échange. Lors d'un échange, les parts applicables seront rachetées.

Si une demande d'échange n'est pas reçue avant l'heure limite applicable un jour de négociation, sous réserve de la discrétion du gestionnaire, la demande d'échange sera réputée reçue uniquement le jour de négociation suivant. Le règlement des échanges contre une somme en espèces ou, avec le consentement du Gestionnaire, contre un panier de titres et une somme en espèces, selon le cas, sera effectué au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange, ou dans tout délai plus court que le Gestionnaire peut fixer en réponse à une modification de la législation applicable ou des procédures générales de règlement des marchés concernés.

Le gestionnaire mettra à la disposition du courtier désigné et des négociants des informations sur le nombre prescrit de parts et tout panier de titres pour le FNB pour chaque jour de négociation. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de parts de temps à autre.

Les porteurs de parts qui ont transmis une demande de rachat avant la date de clôture des registres applicable à une distribution donnée n'auront pas le droit de recevoir cette distribution.

Si les titres détenus dans le portefeuille d'un FNB sont suspendus de négociation à tout moment par ordre d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre régulateur pertinent ou d'une bourse, la livraison de ces titres à un porteur de parts lors d'un échange peut être reportée jusqu'à ce que le transfert des titres soit autorisé par la loi.

### **6.3 Nature des montants liés à l'échange ou au rachat**

Le prix d'échange ou de rachat versé à un porteur de parts peut comprendre des gains en capital réalisés par le FNB. La tranche restante du prix d'échange ou de rachat constituera le produit de disposition.

### **6.4 Parts**

Le nombre de parts en circulation ainsi que le nombre de parts émises, réinvesties et rachetées au cours de la période allant du 2 janvier 2026, date de début des activités, au 30 juin 2026 sont présentés après l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du FNB.

## **NOTE 7 : CHARGES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les opérations considérées comme des opérations avec des parties liées pour le FNB sont présentées dans les notes propres au FNB pour lesquels la situation s'applique.

### **7.1 Gestionnaire**

LongPoint Asset Management Inc. est le gestionnaire et, le copromoteur du FNB. À ce titre, il a le droit de recevoir, en contrepartie des services qu'il fournit aux FNB, des frais de gestion qui lui sont payés par Le FNB (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le Gestionnaire peut, au nom du FNB, effectuer des opérations ou conclure des ententes faisant intervenir certaines personnes ou sociétés qui lui sont liées, dans la mesure où ces opérations ou ententes sont, à son avis, dans l'intérêt du FNB. La description des opérations ou ententes entre le FNB et une partie liée est fournie dans la présente section.

## 7.2 Fiduciaire

Le Gestionnaire agit à titre de fiduciaire du FNB.

## 7.3 Courtier désigné

Le Gestionnaire a conclu une entente avec Financière Banque Nationale Inc. (la « FBN »), qui agit à titre de courtier désigné du FNB.

## 7.4 Frais de gestion

Le FNB verse au Gestionnaire des frais de gestion, selon le taux annuel de 0,75%, en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB applicable. Ces frais de gestion, majorés des taxes applicables sont cumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu. Les frais de gestion sont payables au Gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit à chaque FNB en sa qualité de Gestionnaire du FNB.

À sa discrétion, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une partie des frais de gestion pour le FNB Moat, ce qui entraîne une réduction des frais de gestion facturés au FNB Moat. En cas de renonciation à une partie des frais de gestion, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment sans préavis ni consentement des porteurs de parts.

De plus, le gestionnaire peut, à son gré, accepter d'imputer des frais de gestion réduits par rapport à ceux qu'il aurait par ailleurs le droit de recevoir du FNB, à condition qu'une somme correspondant à la différence entre les frais par ailleurs exigibles et les frais de gestion réduits soit distribuée périodiquement par le FNB aux porteurs de parts concernés à titre de distributions des frais de gestion. Les distributions des frais de gestion seront tout d'abord payées par prélèvement sur le revenu net du FNB, puis par prélèvement sur les gains en capital du FNB Moat et, par la suite, par prélèvement sur le capital.

## 7.5 Charges d'exploitation

À moins que le Gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie la totalité de ses charges d'exploitation, y compris notamment les frais de gestion; les honoraires d'audit; les frais de garde; les coûts d'évaluation, de comptabilité et de tenue des registres; les frais juridiques; les frais permis de préparation et de dépôt du prospectus; les coûts de remise de documents aux porteurs de parts et de tenue de leurs assemblées; les droits d'inscription et frais annuels de bourse; les droits de licence d'indice, le cas échéant; les frais de la CDS; les frais bancaires et intérêts; les charges extraordinaires; les coûts des rapports aux porteurs et des services qui leur sont fournis; les honoraires de l'agent des transferts et de l'agent chargé de la tenue des registres; les coûts du comité d'examen indépendant; les coûts d'exploitation du FNB; les impôts sur le revenu et taxes de vente; les commissions et frais de courtage; les retenues d'impôt et frais de fournisseurs de services liés à la conformité réglementaire et aux questions fiscales dans des territoires étrangers; les frais de procuration; ainsi que les coûts de conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après la création du FNB.

Le Gestionnaire peut périodiquement décider de rembourser certains frais d'exploitation qui seraient autrement imputables au FNB, d'y renoncer ou de les payer directement. En vertu de la convention de partenariat, le Gestionnaire de portefeuille peut être tenu de rembourser au Gestionnaire les frais que ce dernier a remboursés.

## 7.6 Frais de courtage

Le FNB peut verser aux courtiers des frais de courtage sur les opérations de portefeuille.

## NOTE 8 : IMPÔT SUR LE REVENU

Aux termes de la Loi de l'impôt, le FNB est une fiducie de fonds commun de placement. La fiducie distribue la totalité de son revenu imposable net ainsi qu'une part suffisante de ses gains en capital nets imposables réalisés afin qu'aucun impôt sur le revenu ne lui soit payable. Le revenu net et les gains nets réalisés ainsi distribués sont imposables entre les mains des porteurs de parts du FNB, au prorata de leur nombre de parts, dans l'année où la distribution est reçue. L'année d'imposition de la fiducie du FNB se termine le 15 décembre.

Étant donné que la totalité du revenu net imposable et des gains en capital nets imposables réalisés est distribuée aux porteurs de parts du FNB, Le FNB n'a pas de revenu imposable. En conséquence, aucune charge d'impôt sur le revenu n'a été comptabilisée dans l'état financier du FNB.

La Loi de l'impôt permet aux FNB de réclamer un remboursement au titre des gains en capital. Une formule mathématique, qui tient compte des rachats de parts effectuées durant l'exercice et qui maximise ce remboursement, est utilisée afin de conserver des gains en capital dans le FNB et, ainsi, minimiser les impôts payables par les porteurs de parts du FNB.

## NOTE 9 : PERTES FISCALES REPORTÉES

Lorsque le FNB réalise une perte en capital nette au cours d'une année d'imposition, cette perte ne peut être attribuée aux porteurs de parts, mais le FNB peut la reporter rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement pour une durée indéfinie afin de compenser les gains en capital qu'il réalise. Les pertes autres qu'en capital subies par le FNB au cours d'une année d'imposition ne peuvent être attribuées à ses porteurs de parts, mais peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur vingt ans afin de compenser le revenu (y compris les gains en capital imposables).

Un tableau des pertes fiscales reportées est présenté dans les notes spécifiques pour le FNB ayant des pertes fiscales reportées.

